

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 17 du 5 mars 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 5

CIRCULAIRE N° 245/DSEO/SDRH/SDRH2/RF/NP

portant prolongation des inscriptions au concours de recrutement des ingénieurs militaires des essences sur titres en 2021, en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Du 02 mars 2021

CIRCULAIRE N° 245/DSEO/SDRH/SDRH2/RF/NP portant prolongation des inscriptions au concours de recrutement des ingénieurs militaires des essences sur titres en 2021, en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Du 02 mars 2021

NOR A R M E 2 1 0 0 5 9 4 C

Référence(s) :

➤ [Circulaire N° 1169/DCSEA/SD-RH/PM/RF du 20 août 2020 relative au concours de recrutement des ingénieurs militaires des essences sur titres en 2021.](#)

Référence de publication :

Art. 1er.

Les dispositions de la [circulaire n° 1169/ARM/DCSEA/SD-RH/PM/RF du 20 août 2020](#) citée en référence sont adaptées dans les conditions prévues par la présente circulaire pour le déroulement, en 2021, du concours de recrutement des ingénieurs militaires des essences.

Art. 2.

Par dérogation aux dispositions du point 1 de [la circulaire n° 1169/ARM/DCSEA/SD-RH/PM/RF du 20 août 2020](#) citée en référence, le dossier, complété du visa du directeur des ressources humaines de l'armée ou du service dont relève le candidat, devra être adressé par la voie hiérarchique, avant le 19 mars 2021 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Direction du service de l'énergie opérationnelle
Bureau SDRH/PM/RF
CASE N° 68
60, boulevard du Général Martial VALIN
CS 21623
75 509 PARIS CEDEX 15.

Art. 3.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*L'ingénieur général de 2^e classe,
directeur du service de l'énergie opérationnelle par suppléance,*

Jérôme LAFITTE.